

FORMATION LINUX : CURSUS ADMINISTRATEUR

Le Coursus Métier Linux : Coursus Administrateur sur 17 jours se déroule sur 17 jours et est décomposé en quatre parties présentant respectivement : les commandes de base de Linux, les principes d'installation et de mise en oeuvre, la gestion et le maintien de Linux et enfin, les principes avancés de dépannage et d'optimisation. Pourquoi Linux ? Le monde Linux est celui susceptible de connaître la croissance la plus importante au cours des années à venir selon l'IDC

PROGRAMME

1/ Partie I : Commandes Linux

- Les objectifs de la partie (3 jours)
- Linux : introduction générale
- Créer et gérer une session
- Utiliser des fichiers et répertoires
- Se servir du Shell
- Gérer les droits
- Utiliser l'impression
- Se servir des filtres
- Effectuer une sauvegarde
- Utiliser des outils de communication
- Gérer les liens
- Administrer les processus
- Utiliser l'éditeur vi
- Appréhender Unix et ses réseaux

2/ Partie II : Installer et mettre en fonction Linux

- Comprendre les objectifs de cette partie
- Introduction aux grands principes
- Procéder à l'installation de Linux
- Commandes du mode texte : gérer le système
- Utiliser les scripts Shell
- Gérer les utilisateurs et leurs droits
- Administrer le système de fichiers
- Administrer les applications
- Installation d'applications
- Arrêter et démarrer les système
- Configuration TCP/IP en environnement Linux
- Utilitaires du client Linux
- Gérer les impressions
- Gérer l'environnement graphique
- Manipuler les éléments de sécurité

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 6175 euros

17 jours

CM005

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

christophe@agoratic.com

OBJECTIFS

- Assimiler les commandes clés de systèmes d'exploitation Linux
- Déployer le système puis l'intégrer à d'autres environnements
- Pouvoir garantir la disponibilité et performance du système
- Gérer les dysfonctionnements et incidents systèmes
- Savoir virtualiser un système Linux

PRE-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire

PUBLIC CONCERNE

- Personne désirant évoluer vers un poste d'administrateur Linux

DATES INTER-ENTREPRISES

Paris

16/03/2026, 11/05/2026, 06/07/2026, 07/09/2026, 02/11/2026,

Nantes

23/03/2026, 20/07/2026, 16/11/2026,

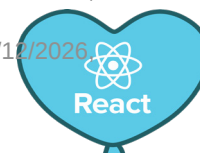
Rennes

06/04/2026, 27/07/2026, 30/11/2026,

Strasbourg

13/04/2026, 10/08/2026, 07/12/2026

Autres dates : contactez-nous.



NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24
<https://agoratic.com>

PROGRAMME (suite)

3/ Partie III : Gérer et maintenir Linux

- Les objectifs de la partie (5 jours)
- Gérer des serveurs professionnellement
- Utiliser les systèmes de fichiers journalisés
- Utiliser les systèmes de fichiers spéciaux
- Configuration avancée de systèmes de fichiers et disques
- LVM : Gérer les volumes logiques
- Effectuer des modifications sur le noyau
- Gérer les périphériques
- Démarrer un système Linux
- Assurer l'intégrité de données : sauvegardes
- Optimiser les performance système
- Dépanner Linux
- Voir plus loin : l'automatisation de tâches

4/ Partie IV - Dépanner et optimiser Linux

- Les objectifs de la partie (4 jours)
- Phase I : Stockage avancé
- Mesurer l'importance de choix physiques
- Utiliser des filesystems
- EVMS : atouts et enjeux
- Phase II : Maîtriser les packages
- Exécuter un programme sous Linux
- Gérer des RPM
- Principes d'exploitation
- Phase III : Maîtriser noyau et périphériques
- Créer un dialogue entre périphériques et noyau
- Gérer le périphérique USB
- Compiler le noyau
- Phase IV : Surveillance avancée de Linux
- Gérer les logs
- Gérer le réseau
- Appréhender le système et les processus
- Phase V : DépannER
- GRUB
- Utiliser Filesystems
- Gestion de l'affichage
- Gestion du réseau
- Autres
- Phase VI : Tuning du système Linux
- Tunner le noyau
- Tunnig des disques et filesystems
- Gérer la mémoire
- Tunning du réseau
- Phase VII : Virtualiser le système
- Vue d'ensemble de la virtualisation
- Mettre en oeuvre la virtualisation
- Phase VIII : Asset Manager Open Source
- La gestion du parc : philosophie
- Mettre en application

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75